



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC

Lors de la séance tenue le 4 octobre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 428-2021 AYANT POUR OBJET D'ABROGER LE RÈGLEMENT 380-2020 RELATIF AU STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SURETÉ DU QUÉBEC ET D'AMENDER LE RÈGLEMENT 381-2020 RELATIF À LA CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce quinzième jour du mois d'octobre deux mille vingt et un.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 11 h et 13 h, le quinzième jour du mois d'octobre deux mille vingt et un.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce quinzième jour du mois d'octobre deux mille vingt et un.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/secrétaire-trésorier